

Bibliographie de l.		COMPTE	✓
Corte		NUMERO	
N° de	120661	BIBLIOTHEQUE	
Objet	L-84	CR	
			inv 2-2001

SOMMAIRE DU N° 3-2001

ARTICLES

A. DAGUERRE, *La réforme de l'aide sociale aux Etats-Unis : modèle ou repoussoir ?* 437
 C. DABURON, *Médecine prédictive : les dangers d'un nouveau pouvoir* 453

CHRONIQUES

Droit sanitaire

I. — Santé et médecine

A. — Santé publique
 Actualité juridique, par J.-S. CAYLA 467
 Chronique, *Le contrôle par la Cour européenne des droits de l'homme des décisions administratives d'internement psychiatrique*, par J.-M. DAUCHY 474

B. — Professions de santé.

II. — Pharmacie

Actualité juridique, par A. LAUDE 491
 Chronique, *Pharmacies virtuelles... de la chimère juridique à la baudruche médiatique*, par E. FOUASSIER 496

III. — Établissements de santé

A. — Système hospitalier
 Actualité juridique, par J.-M. DE FORGES et M. CORMIER 514

B. — Établissements de santé publics.

C. — Établissements de santé privés
 Actualité juridique, par G. MEMETEAU et M. HARICHAUX 522
 Chronique, *Propositions pour une clause de cession de contrat d'exercice libéral dans une clinique*, par G. MEMETEAU 528

Droit social

I. — Les systèmes de protection sociale

A. — La sécurité sociale
 Actualité juridique, par P.-Y. VERKINDT 532

B. — L'aide et l'action sociales
 Actualité juridique, par Ph. LIGNEAU 544

II. — Les institutions sociales

A. — Les centres communaux d'action sociale
 Actualité juridique, par M. GHEBALI-BAILLY 554
 Chronique, *Ressources des CCAS : la « part des pauvres » supprimée par erreur I*, par D. DUTRIEUX 557

B. — Les associations à objet sanitaire et social.

C. — Les établissements spécialisés
 Actualité juridique, par J.-M. LHUILLIER 560
 Chronique, *Les conséquences du développement du droit des usagers sur la responsabilité dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux*, par J.-M. LHUILLIER 563

D. — Les professions sociales
 Actualité juridique, par S. HENNION-MOREAU et F. PINTIAU 571
 Chronique, *Les avantages individuels acquis (à propos de la convention collective nationale des travailleuses familiales)*, note. sous Soc. 13 mars 2001, *Association Domicile Action c/ A. et autres*, par S. HENNION-MOREAU 574

Revue

de droit
sanitaire et
social

FONDATEUR
Elie Alfandari

DIRECTEUR
Françoise Monéger

DALLOZ

III. — Les actions et prestations sociales

A. — La famille et l'enfance

Actualité juridique, par F. MONEGER 586

Chronique, *Le parrainage d'enfant : accueil éducatif ou alternative à l'adoption ?*, par I. CORPART 592

B. — Les personnes malades

Actualité juridique, par Ph. PEDROT 613

C. — Les personnes handicapées

Actualité juridique, par F. BOCQUILLON et F. KESSLER 616

Chronique, *Une personne handicapée vieillissante accueillie dans une maison de retraite doit être considérée comme une personne âgée pour les récupérations en matière d'aide sociale*, concl. sur CE 25 avril 2001, *M. Garofalo*, par S. BOISSARD 620

D. — Les personnes âgées

Actualité juridique, par F. MULLER 636

E. — Insertion professionnelle et sociale

Actualité juridique, par M. BADEL, I. DAUGAREILH, R. LAFORE, Ch. WILLMANN 641

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et revues, par E. ALFANDARI et autres 649

BREVES INFORMATIONS

661

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que leurs auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit.

Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris. Tél. : 01.44.07.47.70).

DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2001

400282



01000